



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Circulation urbaine

Question écrite n° 37312

#### Texte de la question

M Pierre Metais appelle l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur la pose des pavés de ton différent de celui de la chaussée, qui a tendance à se généraliser pour matérialiser des passages réservés aux piétons. Ces zones viennent remplacer celles prévues précédemment au moyen de bandes peintes sur le sol conformément à la réglementation. Cette pratique ne risque-t-elle pas au regard du code de la route d'entraîner des difficultés d'appréciation en cas d'accident et d'engager la responsabilité des communes ? En conséquence il lui demande de bien vouloir revoir les textes applicables en matière de signalisation et circulation afin qu'ils s'adaptent à la nature nouvelle de ces équipements.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Metais Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37312

**Rubrique :** Circulation routière

**Ministère interrogé :** équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

**Ministère attributaire :** équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 février 1988, page 860